Les échanges franco-suisses dans le domaine du bois

Autor(en): **Lanz, C**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **35 (1955)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-888160

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les échanges franco-suisses dans le domaine du bois

PAR C. LANZ,
INSPECTEUR FÉDÉRAL DES FORÊTS

La France et la Suisse sont, comme chacun sait, depuis des siècles, deux nations amies qui depuis toujours échangent de très nombreuses marchandises. Par rapport à l'ensemble de ce trafic, l'importation et l'exportation de bois et de produits en bois ne jouent qu'un rôle secondaire. Elles n'en ont pas moins une grande importance pour l'économie forestière et l'économie du bois des deux pays. En effet, la France aussi bien que la Suisse sont, malgré une production indigène de bois relativement forte, des États importateurs de bois, tributaires de l'étranger ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

BILAN DU BOIS 1952-1953 EN MILLIONS DE M³

	FRANCE	SUISSE
Production indigène	21,0	3,7
Importations	3,5	0,9
Exportations	2,6	0,1
Excédent des importations	0,9	0,8
Besoins totaux	21,9	4,5
Mètre cube par habitant	0,5	0,9

En France, la production indigène couvre 96 % des besoins, en Suisse seulement 82 %. Cette dernière, si elle désire être suffisamment approvisionnée en bois, dépend par conséquent bien davantage des importations que sa grande voisine.

Il convient de souligner la différence entre la consommation de bois par habitant dans les deux pays. En Suisse, où le climat est en général assez rude et où la production de charbon et de fer est inexistante, on utilise par habitant presque deux fois autant de bois qu'en France.

La récapitulation suivante (moyenne 1952-1953) renseigne sur les assortiments de bois qui sont particulièrement importants dans le commerce extérieur des deux pays :

En 1.000 tonnes	FRANCE		SUISSE	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Grumes résineuses	40	120	35	10
Bois à papier et bois de mine	675	110	170	3
Sciages résineux	400	390	60	12
Grumes feuillues	190	290	85	1
Sciages feuillus	35	360	60	1
Bois à brûler feuillus	—	250	140	10

Il ressort de ces chiffres que la France importe avant tout des bois d'œuvre résineux, alors qu'elle est un pays exportateur de feuillus, conformément à la structure de son économie forestière qui est réputée pour sa production de bois durs de valeur. Les fortes exportations françaises de sciages résineux en 1952-1953 sont inhabituelles ; elles étaient dues aux violents incendies de forêt dans les Landes et aux exploitations forcées qui en ont été la conséquence. En temps normal, l'excédent des importations de résineux est beaucoup plus accentué que ne le laisse supposer le tableau ci-dessus.

En Suisse, les importations de résineux et de feuillus s'équilibrent à peu près. Dans les bois tendres, notre pays acquiert surtout à l'étranger du bois de pâte et des sciages de qualité. En ce qui concerne les bois durs, la plus grande part revient au bois de feu. Le principal fournisseur de feuillus est la France d'où proviennent d'ailleurs aussi ces derniers temps — ainsi que nous le mentionnerons plus en détail ci-après — la plupart des grumes résineuses importées. Durant les années d'après-guerre, les importations massives de la Forêt-Noire ayant cessé, la France est passée au rang de premier fournisseur de bois de la Suisse, comme le montre la récapitulation ci-dessous.

	IMPORTATIONS SUISSES DE BOIS PAR PAYS DE PROVENANCE EN % DE L'IMPORTATION TOTALE						
France	*26*	*10*	*25*	*53*	*45*	*37*	*44*
Allemagne	9	3	50	22	5	3	9
Autriche	36	—	4	6	6	6	10
Scandinavie	1	4	2	1	24	27	1
États de l'Est	14	65	13	8	6	14	25
Autres pays	14	18	6	10	14	13	11

Quels sont les principaux bois que l'économie suisse se procure en France ? Du point de vue quantitatif, viennent en tête les bois à brûler feuillus, à la livraison desquels notre voisine occidentale a depuis toujours largement participé (dans les dernières années, elle nous en a livré en moyenne les 3/4, soit environ 1.000.000 tonnes). Comme les besoins suisses diminuent par suite d'une consommation accrue de mazout, de charbon et d'énergie électrique et que la production indigène reste à peu près stable, les importations reculent d'année en année, de sorte qu'à l'avenir cet assortiment ne jouera plus le même rôle que jusqu'ici.

Viennent ensuite les bois d'œuvre feuillus. Pour les grumes, le 70 % des quantités importées ces dernières années (en moyenne 100.000 m³ par an) provient de France et

Dans la forêt de Rambouillet

de ses colonies. Dans le même temps, les fournitures françaises se sont accrues, surtout en raison de l'intense activité qui règne en Suisse dans la construction d'habitations et des besoins en meubles qui en découlent. Il en est à peu près de même en ce qui concerne les sciages feuilllus, y compris les traverses; dans ce dernier cas toutefois, ce sont en particulier les États de l'Est et tout récemment aussi l'Allemagne, qui reprennent de l'importance en tant que fournisseurs, de sorte que la part de la France représente à peine la moitié des importations totales de la Suisse.

Pour ce qui est des grumes résineuses, les conditions sont spéciales. Une personne qui n'est pas initiée au problème

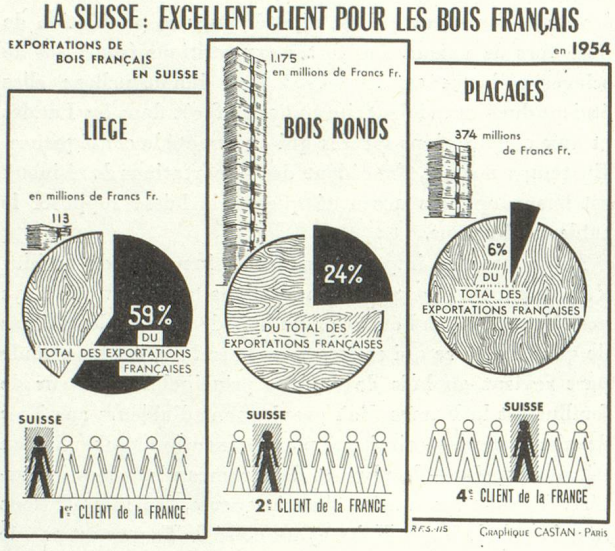

peut trouver bizarre que la France, qui souffre elle-même sensiblement de la pénurie de bois d'œuvre d'épicéa et de sapin en exporte en Suisse, même à l'état brut. Ce paradoxe s'explique du fait qu'il existe entre les deux pays depuis le siècle dernier une convention spéciale réglant les rapports de voisinage et la surveillance des forêts limitrophes. Cette convention, dont la dernière rédaction remonte à 1938, prescrit, en ce qui concerne le trafic des bois, que pour faciliter l'exploitation des forêts situées dans les deux zones frontalières de 10 kilomètres, l'importation et l'exportation de produits bruts provenant de ces forêts (par conséquent aussi les bois en grumes), sont affranchies de tous droits, taxes et autres charges; pour des raisons économiques, elles ne peuvent pas non plus être restreintes. Exception faite du bois de feu et des sciages — qui peuvent être importés le premier en franchise, les seconds moyennant le paiement d'un droit de douane égal à la moitié du droit le plus réduit, jusqu'à concurrence de 18.000 et 12.500 tonnes par an — les importations de bois d'un pays à l'autre sont illimitées. Comme ces dernières années la demande en grumes résineuses a été forte en Suisse et que les prix pratiqués dans ce pays étaient légèrement supérieurs aux français, les intéressés suisses ont tiré parti au maximum de cette source presque unique de ravitaillement. Mais ceci provoqua, surtout en 1954, des difficultés d'approvisionnement pour les scieries françaises sises dans la zone et en partie aussi de regrettables surexploitations des forêts limitrophes. Bien que la Suisse ait eu tout intérêt à augmenter ses importations de grumes résineuses pour couvrir ses besoins fort importants, les autorités suisses ont accepté, sur la demande du Gouvernement français, de se prêter à une dérogation temporaire à la convention frontalière. Elles ont consenti à une réduction des exportations de cet assortiment, afin de préserver les industries françaises du bois de la zone d'une pénurie de matière première et les forêts avoisinantes d'une surexploitation nuisibles. Cette collaboration constitue un exemple pratique de compréhension mutuelle et la preuve des dispositions bienveillantes et sincères qui règnent entre les deux voisines. Espérons que ces conditions d'exception appartiendront bientôt au passé, et que la réglementation, précédemment si large des importations et des exportations de produits forestiers entre les zones frontalières française et suisse pourra de nouveau être rétablie.

Du point de vue quantitatif, les importations suisses de bois provenant de la zone française de 10 kilomètres se sont développées comme suit :

En tonnes	1938	1951	1952	1953	1954
Bois à brûler	20.800	23.400	18.100	17.900	19.100
Grumes	17.200	40.700	26.000	24.800	39.200
Sciages	—	5.400	5.800	5.000	3.900

Ne figurent pas dans ces chiffres les quantités de bois que les propriétaires forestiers ont prélevées, pour l'approvisionnement de leur ménage, des forêts qu'ils possèdent dans l'autre zone.

Outre la quantité, la valeur des produits importés et exportés joue aussi un rôle considérable. Comme nous l'avons déjà mentionné, le bois et les produits en bois ne représentent qu'une part modeste dans l'ensemble du commerce extérieur franco-suisse. Les livraisons françaises se chiffrent néanmoins pour la moyenne des dernières années à 24,6 millions de francs suisses = 25 % des importations totales de bois et seulement 0,5 % du montant total des importations suisses.

Les importations françaises

Les exportations suisses de bois à destination de la France sont insignifiantes en temps normal. On peut toutefois signaler que durant la dernière guerre mondiale, la Suisse a livré quelques dizaines de milliers de mètres cubes de bois de mine et, à la fin des hostilités, des quantités notables de sciages résineux et de baraques, généralement en compensation des fournitures françaises de charbon et de feuillus. Même si ces affaires n'ont pu se conclure qu'à la suite de longues négociations, il n'en demeure pas moins que la volonté réciproque de coopérer l'emporta en définitive, de sorte que ces transactions — dues aux vicissitudes du temps — ont pu se réaliser à l'avantage des deux parties. Il serait par conséquent fort heureux que les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les relations commerciales franco-suisses puissent bientôt être surmontées, afin que le trafic des bois entre les deux pays redevienne normal.

C. LANZ
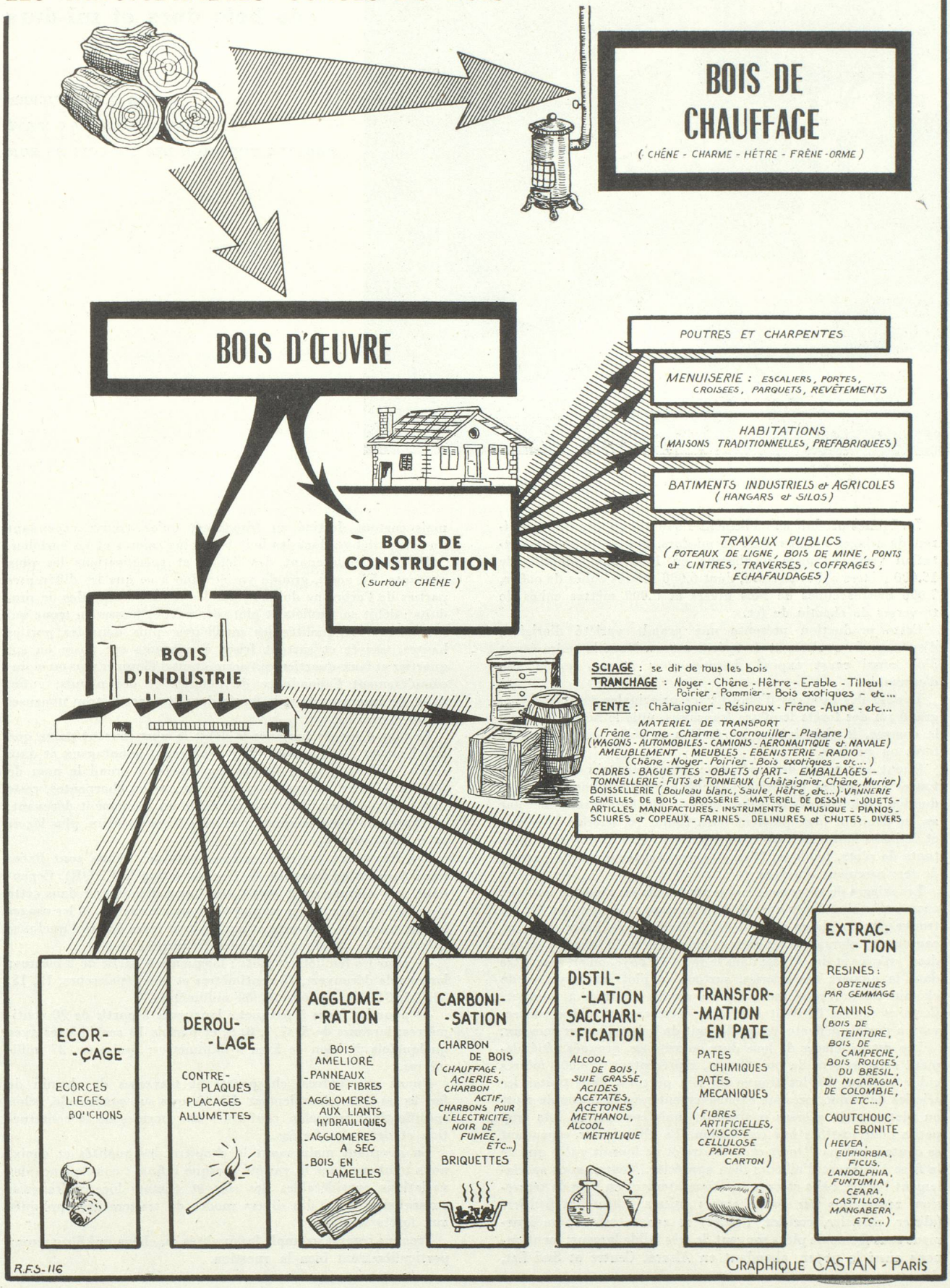
LES INNOMBRABLES USAGES DU BOIS